



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/150
26 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Session extraordinaire
Genève, 13-15 octobre 2008

**RAPPORT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LES TRAVAUX DE SA SESSION EXTRAORDINAIRE**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 4	3
I. Adoption de l'ordre du jour.....	5	3
II. Table ronde sur les partenariats avec le secteur privé.....	6 – 11	3
III. Réforme du processus «un environnement pour l'Europe.....	12 – 14	4
IV. Examen du programme de travail: surveillance de l'environnement, renforcement des capacités et partenariats, activités intersectorielles	15 – 29	4
A. Surveillance de l'environnement	15 – 22	4
B. Renforcement des capacités et partenariats	23 – 27	6
C. Activités intersectorielles.....	28 – 29	7

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
V. Présentation d'un rapport sur l'exécution du programme	30	7
VI. Questions diverses	31 – 32	7
VII. Clôture de la session extraordinaire	33	7

Annexes

I. Résumé des débats et du programme de la table ronde sur les partenariats avec le secteur privé		9
II. Programme: Table ronde sur les moyens d'accroître la participation du secteur privé aux activités de la Commission économique pour l'Europe relatives à l'environnement		12

INTRODUCTION

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu une session extraordinaire à Genève du 13 au 15 octobre 2008. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé les travaux. Il a présenté le nouveau Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, M. Marco Keiner, et lui a souhaité la bienvenue.
2. Ont participé à la session des représentants des 40 pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ci-après: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.
3. Y ont également pris part des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Université des Nations Unies (UNU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).
4. Les centres régionaux pour l'environnement et les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentés: ÉCO-Forum européen, ÉCO-Forum du Kazakhstan et Centres régionaux pour l'environnement de l'Europe centrale (CAREC), de la République de Moldova (CRE Moldova) et de la Fédération de Russie (CRE Russie).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa session extraordinaire.

II. TABLE RONDE SUR LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

6. La table ronde avait pour objet a) d'associer davantage le secteur privé aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe» et b) de trouver des moyens de promouvoir les objectifs de protection de l'environnement et de développement durable avec la participation de grandes entreprises du secteur privé et de groupements d'associations.
7. Le débat s'inscrivait dans le prolongement de la Déclaration ministérielle de Belgrade, qui a souligné l'importance des partenariats multipartites, notamment avec le secteur privé, et dans laquelle le Comité a été prié de tirer parti de l'expérience et des compétences de ce secteur afin d'introduire des changements propres à améliorer l'état de l'environnement dans la région (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8).
8. Au cours du débat, les participants se sont attachés à trouver des moyens de nouer des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé dans les États membres et d'améliorer la qualité de ces partenariats pour qu'ils puissent mieux servir les intérêts de la communauté dans son ensemble. L'expérience concrète et les leçons tirées des partenariats existants ont également été évoquées. On trouvera un résumé des débats à l'annexe I.
9. La table ronde, à laquelle ont participé des représentants de groupements d'associations et de différentes entreprises, s'est déroulée en deux parties: a) la première, de caractère général,

était consacrée à la nature et aux modalités de la participation; b) la seconde était centrée essentiellement sur l'eau et les domaines connexes.

10. Des associations et des entreprises de premier plan figuraient sur la liste des invités. Des représentants du Forum économique mondial, du Conseil mondial des entreprises pour le développement mondial, de la Chambre de commerce internationale, de Nestlé, de GDF Suez, de Rio Tinto Alcan et de Coca-Cola ont fait des exposés.

11. Après les exposés et les débats, le Comité a invité son Bureau, agissant en concertation avec le secrétariat, à formuler, en temps voulu pour que le Comité puisse les examiner à sa session ordinaire suivante, un ensemble de propositions sur les moyens: a) de mettre en place un mécanisme de communication à long terme et un dispositif de coopération avec le secteur privé et b) d'associer le secteur privé à son programme de travail. À cet égard, le Comité a estimé qu'une des dispositions initiales à prendre consisterait à solliciter, s'il y a lieu, la participation du secteur privé aux travaux menés dans certains domaines d'intervention du Comité liés à l'environnement, par exemple le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, les études de performance environnementale (EPE) (en faisant appel à des experts des EPE) et les activités de surveillance.

III. RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

12. Le Président a fait savoir au Comité qu'à la suite des débats menés à sa quinzième session (Genève, 21-23 avril 2008) et de la réunion de son Bureau élargi (Genève, 23 et 24 juin 2008) le secrétariat, en concertation avec le Bureau, avait établi le projet de plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/2008/8). Il a noté que, dans ce document, un certain nombre d'éléments placés entre parenthèses devraient faire l'objet d'échanges de vues et d'un accord durant la session.

13. Le Comité a examiné en détail les chapitres I à IV du projet de plan de réforme et a échangé des avis sur le chapitre V. Des discussions plus approfondies ont eu lieu dans le cadre d'un groupe de contact à composition non limitée.

14. Le Comité est convenu qu'il continuerait d'examiner et de négocier le plan de réforme à sa session extraordinaire suivante (27-29 janvier 2009), en vue d'en mettre au point la version définitive pour approbation par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session, en mars 2009. Le Comité a demandé au secrétariat de transmettre aux représentants la version modifiée du projet de plan de réforme en vue d'un plus ample examen et de consultations par les gouvernements.

IV. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PARTENARIATS, ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

A. Surveillance de l'environnement

15. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a rendu compte des résultats de la neuvième session du Groupe de travail, tenue à Genève les 4 et 5 septembre 2008 (ECE/CEP/AC.10/2008/2). Il a noté que cette session comportait: a) une table ronde sur la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational, à laquelle avaient participé des représentants des milieux industriels; b) un examen de l'application des recommandations des EPE relatives aux activités de surveillance au Bélarus, au Kazakhstan

et en Serbie; et c) l'élaboration du programme de travail pour 2009-2010. Il a fait part de sa préoccupation au sujet des incertitudes concernant la portée et les modalités d'élaboration, par l'AEE, d'un rapport d'évaluation paneuropéen en prévision de la prochaine conférence «Un environnement pour l'Europe».

16. Le Secrétaire du Groupe de travail a présenté le programme de travail mentionné par le Président (ECE/CEP/AC.10/2008/2, annexe I), reposant sur le mandat révisé approuvé à la dernière session du Comité. Il a rappelé la décision antérieure du Comité d'inviter la Conférence des statisticiens européens à envisager de coopérer avec le Groupe de travail sur les aspects méthodologiques des indicateurs de l'état de l'environnement et a appelé l'attention du Comité sur une proposition appuyée par le Groupe de travail consistant à créer une équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2008/2, annexe II) en tant que mécanisme institutionnel chargé de mettre en œuvre cette décision.

17. Les délégations ont aussi examiné les dispositions du règlement intérieur relatives à l'élection du Bureau du Groupe de travail et ont fait des observations au sujet de la proposition visant à créer l'équipe spéciale intersectorielle et du programme de travail.

18. Le Président a noté que le Comité ne mettait pas en cause l'efficacité de la présidence permanente, mais devait clarifier les règles et procédures applicables à l'élection du Bureau et à la rotation de la fonction de président.

19. Le Conseiller spécial du Secrétaire exécutif de la CEE a signalé au Comité que des consultations avaient eu lieu avec le conseiller juridique de l'Office des Nations Unies à Genève pour clarifier la question de l'élection des membres du Bureau du Groupe de travail. Selon l'avis juridique reçu et les procédures et pratiques observées à la CEE, les groupes d'experts intergouvernementaux (équipes de spécialistes) étaient en principe censés tenir périodiquement des élections pour permettre à différents pays d'exercer la présidence. Certains organes intergouvernementaux conservaient le même président pendant plusieurs mandats, mais dans la pratique les présidents assumaient généralement cette fonction pendant deux à trois ans seulement.

20. La Directrice adjointe de la Division de statistique de la CEE et Secrétaire de la Conférence des statisticiens européens a rappelé que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens avait récemment souligné qu'il y avait beaucoup à faire pour harmoniser les statistiques de l'environnement, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). C'est pourquoi le Bureau de la Conférence des statisticiens européens pourrait juger opportun de donner une réponse positive à l'invitation du Comité tendant à collaborer étroitement avec le Groupe de travail sur les indicateurs de l'état de l'environnement dans la région de l'EOCAC et à adresser si besoin est des recommandations concrètes aux services nationaux de statistique. L'intervenante a noté que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examinerait la question de l'équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement à sa prochaine réunion à Washington fin octobre 2008 et que ses conclusions seraient communiquées à la session extraordinaire du Comité de janvier 2009.

21. Le Comité a pris note du rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur sa neuvième session et a approuvé le programme de travail relatif à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement pour 2009-2010, tel que l'avait établi le Groupe de travail. Il a aussi approuvé les résultats de l'élection du Bureau, qui avait eu lieu à la neuvième session du

Groupe de travail, et a décidé que celui-ci élirait son Bureau (président et vice-président(s)) tous les deux ans à compter de 2009, les membres du Bureau pouvant éventuellement être réélus.

22. Le Comité a décidé de revenir sur la question de la création éventuelle, conjointement avec la Conférence des statisticiens européens, d'une équipe spéciale intersectorielle sur les indicateurs de l'état de l'environnement en tant que cadre institutionnel de la coopération prescrite entre le Groupe de travail de la surveillance et l'évaluation de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens sur les aspects méthodologiques. Le secrétariat informerait le Comité à sa session suivante de la position adoptée à cet égard par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens.

B. Renforcement des capacités et partenariats

23. Le conseiller régional de la CEE chargé de l'environnement a rendu compte au Comité de la participation de la CEE à l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), qui vise à réduire les risques liés à l'environnement et à la sécurité et à renforcer la coopération entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci concernant la gestion des ressources naturelles. Pour la CEE, l'appui à la mise en œuvre des cinq conventions multilatérales relatives à l'environnement était jugé important.

24. L'intervenant a mis l'accent sur la participation accrue de la CEE sur les questions liées à l'eau en Asie centrale et a fait état de l'organisation d'une conférence internationale sur ce sujet. Cette conférence, organisée en coopération avec l'Allemagne, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, se tiendrait les 17 et 18 novembre 2008 à Almaty (Kazakhstan).

25. Le conseiller régional a informé les participants de plusieurs projets exécutés dans le cadre de l'Initiative ENVSEC. L'un d'eux, concernant la sécurité des barrages en Asie centrale, a pour objet d'aider les pays à mettre en place des cadres juridiques nationaux tout en renforçant également la coopération régionale pour veiller à la sécurité des retenues et ouvrages hydrauliques. Un autre concerne un projet pilote d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) associant le Kazakhstan et le Kirghizistan, financé par la Norvège, dans lequel le Kirghizistan prévoit d'exploiter une mine à proximité de la rivière Talas. La coopération établie dans le cadre de l'EIE a permis aux deux pays d'exprimer leurs préoccupations au sujet de la sécurité de la mine. Une dernière conférence régionale se tiendra avec cinq pays d'Asie centrale en mars 2009 à Bishkek pour examiner les résultats obtenus grâce au projet pilote. Un projet de coopération sur le Dniestr associant Moldova et l'Ukraine, financé par la Suède et la Finlande, a également été mentionné, de même qu'un nouveau projet sur la rivière Kura visant à développer la coopération entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie concernant l'eau. Ce projet appuie aussi les efforts faits par la Géorgie pour ratifier la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

26. Le représentant du PNUE a informé le Comité de l'organisation d'une conférence sur les dimensions écologiques de la sécurité le 13 novembre 2008 à Bruxelles, dont l'objectif est de rassembler des organisations participant à l'Initiative ENVSEC, des experts des questions de sécurité, des ONG et des organisations intergouvernementales pour mettre en évidence d'autres questions liées à l'environnement et à la sécurité, de faire connaître cette initiative à un plus vaste public et d'élargir la base des donateurs. Des invitations ont été envoyées aux ministères et aux missions, aux organisations participant à ENVSEC et à d'autres institutions de l'Union européenne.

27. Plusieurs délégations ont dit combien elles appréciaient les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative ENVSEC et ont souligné qu'il fallait continuer à appuyer ce partenariat.

C. Activités intersectorielles

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

28. Le secrétariat a informé le Comité de l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement. Cette réunion (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009) qui sera accueillie par les Pays-Bas aura pour thème «Le lien entre les transports, la santé et l'environnement – choix à opérer en matière de transports pour notre environnement, notre santé et notre prospérité». Elle vise à susciter une sensibilisation et un appui politique en faveur de moyens d'action concrets pour atteindre trois objectifs à l'échelle paneuropéenne: a) gérer la mobilité durable et promouvoir des systèmes de transport efficaces; b) réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ainsi que le bruit liés aux transports; c) promouvoir la santé et la sécurité. Les délégations ont été invitées à en informer leur ministre de tutelle et d'autres responsables des administrations publiques pour assurer une participation de haut niveau.

Environnement et santé

29. Le représentant de l'Italie a rendu compte de la préparation de la cinquième Réunion ministérielle sur l'environnement et la santé, qui doit se tenir dans ce pays à l'automne 2009. Il a noté qu'elle tiendrait compte de questions nouvelles, dont les changements climatiques et la parité hommes-femmes. Un groupe de rédaction avait entrepris d'élaborer une déclaration ministérielle, en accordant la priorité au message politique à formuler et à l'établissement d'une étroite coopération entre les secteurs. Le Comité a pris note des informations fournies.

V. PRÉSENTATION D'UN RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

30. Le secrétariat a informé le Comité des résultats obtenus durant l'exercice budgétaire 2006-2007 au regard des réalisations escomptées et des indicateurs de succès correspondants ainsi que des leçons à retenir en vue de l'élaboration du programme de travail pour 2009. Le Comité a demandé au secrétariat de mettre à jour ce programme de travail pour qu'il puisse l'examiner et l'approuver à sa réunion suivante en janvier 2009.

VI. QUESTIONS DIVERSES

31. Le Président a fait savoir au Comité, comme il en avait été question à la quinzième session, que M. Szelinski (Allemagne) quitterait le Bureau pour prendre sa retraite et qu'il avait été convenu d'élire M. Adriaan Oudeman (Pays-Bas) membre du Bureau au vu de sa candidature. Le Président a remercié M. Szelinski des services qu'il avait rendus pendant plusieurs années.

32. Le Comité a été informé que les ressources disponibles dans le fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays en transition aux sessions du Comité étaient épuisées. Les délégations ont été vivement encouragées à fournir des ressources supplémentaires pour permettre la participation de ces pays aux sessions ultérieures du Comité.

VII. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

33. Avant de clore la session, le Président a rappelé qu'une session extraordinaire serait organisée du 27 au 29 janvier afin de permettre au Comité d'établir la version définitive du plan

de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» à soumettre à la Commission pour approbation en mars 2009. Il a aussi rappelé au Comité sa décision de faire du Groupe d'experts des études de performance environnemental un groupe à composition non limitée et a donc invité les délégations à participer à la prochaine réunion du groupe d'experts des EPE le 26 janvier 2009 pour examiner la performance environnementale du Kirghizistan.

Annexe I

RÉSUMÉ DES DÉBATS ET DU PROGRAMME DE LA TABLE RONDE SUR LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

I. Résumé des exposés

Principes et conditions préalables de la coopération

- La coopération entre les entreprises du secteur privé et le secteur public sert les intérêts de l'un et de l'autre d'une façon qui profite à la communauté et contribue aux objectifs environnementaux et au développement durable. Il faut donc que les usagers, les consommateurs et les citoyens fassent partie intégrante du processus de collaboration.
- Dans les pays en transition, l'établissement de partenariats avec des organisations internationales telles que le PNUE, l'OCDE et la CEE est essentiel aux entreprises car ils renforcent la confiance, facilitent les opérations et produisent des résultats.
- La méconnaissance des intérêts des entreprises ou leur prise en compte trop tardive dans les accords internationaux relatifs à l'environnement peut entraîner ultérieurement des problèmes de mise en œuvre.
- Il est très important de comprendre ce qui motive les entreprises et comment celles-ci fonctionnent pour assurer le succès des partenariats.
- Même si le niveau de développement varie d'un pays à l'autre, les principes fondamentaux de fonctionnement et de collaboration avec le secteur des entreprises sont identiques.
- Lorsque la participation concerne différents secteurs, il importe au plus haut point que les règles du jeu soient claires pour éviter la corruption.
- La participation du secteur privé peut être envisagée soit au niveau stratégique/directif, soit à un niveau plus concret (dans le cadre de projets). Il faudrait privilégier des questions tangibles aux étapes initiales de la collaboration pour produire des résultats et susciter la dynamique voulue.
- Des partenariats efficaces entre les entreprises, les ONG et les pouvoirs publics nécessitent un engagement plus ferme de tous les partenaires, assorti d'échéances et d'objectifs d'étape.
- La privatisation des services publics ne fait l'objet d'aucun modèle clairement défini: les partenariats public-privé sont une solution envisageable, mais il y a d'autres possibilités.

Comment rendre possibles des partenariats:

- Réduire les coûts – en termes de temps et d'énergie – qu'entraîne une collaboration. La réalisation d'un tel objectif nécessite des relations à long terme plutôt que des arrangements ponctuels, de façon à faire mieux admettre la coopération et à offrir

aux entreprises un moyen institutionnalisé de communication avec les pouvoirs publics.

- Entreprendre une opération de «cadrage» pour déterminer les domaines d'intervention et les secteurs susceptibles de se prêter à une coopération et le niveau d'intervention approprié.
- Créer un environnement propice à la participation du secteur privé, comportant un cadre juridique fiable qui tienne compte de l'approche de ce secteur, ainsi que des normes et une réglementation qui encourage le recours aux meilleures techniques environnementales, assortie d'un solide système de mise à exécution.
- Accroître la confiance entre les secteurs public et privé, pour que les entreprises fassent partie intégrante des solutions adoptées.
- Créer des conditions propices à des investissements contribuant aux objectifs du développement durable de la part des milieux industriels.
- Adresser un message clair du secteur public au secteur privé, par exemple dans le cadre d'un programme d'action, en déterminant des priorités en matière de coopération et d'investissement pour le secteur privé.
- (Dans le cas de la Convention sur l'eau et du protocole y relatif) Offrir une justification commerciale au secteur privé.
- Bon nombre de secteurs commerciaux exercent des activités en matière de gestion de l'eau, en sus de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Il est possible de s'informer des meilleures techniques disponibles auprès du secteur privé. Cela étant, la gestion de l'eau n'est pas simplement une question de technologie.

II. Résumé des discussions

- Les gouvernements savent désormais, depuis quelques dizaines d'années déjà, qu'il est nécessaire d'établir des partenariats avec le secteur privé. Ni les administrations publiques ni les entreprises ne peuvent, à elles seules, s'attaquer aux problèmes et aux défis qui se posent aujourd'hui en matière d'environnement.
- Il importe au plus haut point de mettre en place un mécanisme de communication entre les gouvernements, les entreprises et les institutions internationales, plutôt que de s'en remettre à des arrangements ponctuels.
- Les pays doivent connaître très précisément les conditions préalables à prévoir pour que les milieux industriels investissent dans des pays ouverts aux partenariats.
- Les problèmes écologiques étant souvent causés par des sociétés privées, une responsabilité sociale de l'entreprise à l'égard de la génération suivante s'avère à la fois fortement souhaitable et indispensable.
- Une interaction entre les politiques environnementales et celles qui se rapportent à l'innovation est cruciale, d'où la nécessité d'examiner une telle corrélation dans le

cadre du Comité. Les réactions observées aujourd'hui seront prises en compte dans les innovations de demain.

- La coopération public-privé est d'autant plus importante dans le secteur de l'eau que celle-ci n'est pas un bien ordinaire. Il faut donc que la fourniture de services liés à l'eau aille de pair avec une législation de qualité, tout en gérant l'eau efficacement avec la participation du secteur privé. L'eau et les changements climatiques sont des questions intimement liées.
- Une table ronde offre un cadre initial très utile. Le Comité et le processus «Un environnement pour l'Europe» chercheront de nouveaux moyens de concrétiser la participation active du secteur privé en ayant moins recours à des partenariats ponctuels; des questions plus concrètes doivent donc être mises en évidence en matière de coopération.

Annexe II

**PROGRAMME: TABLE RONDE SUR LES MOYENS D'ACCROÎTRE
LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX ACTIVITÉS DE
LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT**

Genève, 13 octobre 2008

PREMIÈRE PARTIE: (10 h 30 – 11 h 30)

La première partie, consacrée au renforcement du rôle du secteur privé dans les travaux du Comité des politiques de l'environnement et du processus ministériel «Un environnement pour l'Europe», aura pour objet de recenser des moyens de forger des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé et d'améliorer la qualité de ces partenariats, de façon qu'ils puissent mieux servir les intérêts de la communauté dans son ensemble. Les leçons tirées des partenariats existant entre le secteur privé et des administrations nationales ou locales seront examinées.

Président: M. John Matuszak, Bureau du Comité

Discours d'orientation:

M. Marc Darras, Direction de la stratégie et du développement durable, GDF Suez

M^{me} Svetlana Ivanova, administratrice, Conseil kazakh des entreprises pour le développement durable

M. George Weyerhaeuser, Directeur de recherche, Énergie et climat, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

M^{me} Sylvia Lee, Directrice adjointe, Équipe de l'environnement, Forum économique mondial

Questions et débat

Questions intéressant les représentants du secteur privé:

- a) Quels sont les principaux problèmes, avantages et inconvénients que votre organisation a constatés en collaborant avec les gouvernements?
- b) Comment remédier aux principaux problèmes?
- c) En quoi le fait de participer aux activités du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe» fournirait-il des moyens plus efficaces d'optimiser les avantages procurés aux parties prenantes et aux mandants de votre organisation/association?

d) Comment les ressources et l'expérience pratique de votre organisation peuvent-elles être mises à profit pour mettre en évidence et développer les domaines présentant un intérêt commun?

Questions intéressant les représentants du Comité:

a) En quoi la participation du secteur privé peut-elle accroître l'utilité des travaux du Comité au regard du programme plus vaste de portée mondiale concernant l'environnement?

b) Comment le processus «Un environnement pour l'Europe» peut-il davantage retenir l'intérêt du secteur privé?

c) Comment la participation du secteur privé peut-elle renforcer l'exécution et améliorer les résultats des activités en cours et quels sont les obstacles éventuels?

SECONDE PARTIE: (11 h 30 – 13 h 00)

La deuxième partie portera sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau. Ces dernières années, avec l'affirmation du principe de la gestion intégrée des ressources en eau et de la gouvernance dans le secteur de l'eau, les notions communes qui sous-tendent les politiques relatives à l'eau ont progressivement évolué. Le principe d'un gouvernement considéré comme l'unique instance de décision a été remplacé par la notion de gouvernance polycentrique à différentes échelles. Il est largement admis que la gouvernance dans le secteur de l'eau signifie qu'un grand nombre de parties prenantes contribuent, dans différents cadres institutionnels, à la politique relative aux ressources en eau et à la gestion de ces ressources; la gouvernance passe de plus en plus par des modes non hiérarchisés, où des acteurs non étatiques tels que des ONG, des entreprises privées et des associations de consommateurs participent tant à l'élaboration de la politique de l'eau qu'à sa mise en œuvre. À cet égard, le secteur privé peut assumer différentes tâches, qu'il s'agisse d'apporter un appui à la protection des ressources en eau au moyen d'incitations économiques (paiement des services liés aux écosystèmes ou mesures de réduction volontaire de la pollution, par exemple), de promouvoir des techniques permettant d'économiser l'eau, de réduire l'empreinte laissée sur cette ressource ou de s'associer avec le secteur public pour améliorer l'accès aux systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement. Une large place est accordée à l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à l'échelle planétaire parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, or le secteur privé peut grandement y contribuer.

Président: M. Massimo Cozzone, Bureau du Comité

Discours d'orientation:

M. Frits Holzwarth, Directeur chargé de l'eau, Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire

M. Juerg Gerber, chargé des affaires de l'entreprise et des affaires extérieures, Rio Tinto Alcan

M. Tony Baynes, Directeur des affaires publiques et des communications, Groupe Coca-Cola Hellenic

M. Christian Frutiger, responsable des affaires publiques, Nestlé S.A.

Questions et débat

Questions intéressant les représentants du secteur des entreprises:

- a) Quels sont les principaux problèmes, avantages et inconvénients que votre organisation a constatés en collaborant avec des administrations nationales ou locales?
- b) Comment remédier aux principaux problèmes?
- c) Quel est l'impact environnemental et socioéconomique des travaux de votre organisation dans les différents pays, notamment ceux dont l'économie est en transition? Quelles sont les leçons à retenir en l'occurrence?
- d) En quoi le fait de participer aux activités du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe» fournirait-il des moyens plus efficaces d'optimiser les avantages procurés aux parties prenantes et aux mandants de votre organisation/association?
- e) Comment les ressources et l'expérience pratique de votre organisation peuvent-elles être mises à profit pour mettre en évidence, voire développer des domaines d'intérêt commun?

Questions intéressant les représentants du Comité:

- a) Y a-t-il des domaines se prêtant à des partenariats avec le secteur privé qui n'ont pas été suffisamment étudiés?
- b) Comment les objectifs du processus «Un environnement pour l'Europe» peuvent-ils davantage retenir l'intérêt du secteur privé?
- c) Comment la participation du secteur privé peut-elle renforcer l'exécution et améliorer les résultats des activités en cours? Quels sont les obstacles éventuels?
- d) En quoi la participation du secteur privé peut-elle accroître l'utilité des travaux du Comité au regard du programme plus vaste de portée mondiale concernant l'eau et les services liés à l'eau?
